Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
076-217601145-20260917-ST2026-13-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/09/2026
Publication : 29/09/2026

VILLE DE
BOLBEC

ST 2026/13

CONSEIL MUNICIPAL

– – – – – –

Extrait du Registre des Délibérations

– – – – – –

Séance du 17 septembre 2026
Convocation du 10 septembre 2026

– – – – –

Date d'Affichage :

18 septembre 2026

Nbre de Conseillers
en exercice : …….. 33

Nbre de présents : ……. 29
Nbre d'excusés avec pouvoir : 3
Nbre d'excusé sans pouvoir : .. 1
Nombre de votants : ……. 32

Etaient présents : M. Christophe DORÉ, Mme Charlie GOUDAL-MANOURY, M. Raphaël GRIEU, Mme Linda HOCDÉ, M. Ludovic HEBERT, Mme Isabelle GERVAIS, M. Florian COURRAEY, Mme Ghislaine FERCOQ, M. Philippe BEAUFILS, Mmes Marie-Jeanne DEMOL, Dominique COUBRAY, MM. Éric LESUEUR, Jean-Marc ORAIN, Sylvain LE SAUX, Éric LÉGER, Mmes Patricia LEHIR, Christine RASTELLI, M. Jean-Yves HÉDOU, Mme Suzanne LE TUAL, MM. Michaël CAVELIER, Jérôme ANQUETIL, Mmes Angélique FIQUET, Elfie THIBAULT, Florence LELIEVRE, Graziella FILLASTRE, M. Mattéo BACHELET, Mme Tiphaine MOREL, M. Douglas POTIER, Mme Isabelle OBLED

Excusés avec pouvoir : Mme Sabrina AUBÉRY, M. Vincent RENVOISÉ, Mme Myriam HUAULT

- Mme AUBÉRY avait donné procuration à Mme DEMOL
- M. RENVOISÉ avait donné procuration à M. COURRAEY
- Mme HUAULT avait donné procuration à Mme OBLED

Excusé sans pouvoir : M. David DUHAMEL.

– – – – –

ACTUALISATION DU RECENSEMENT DES INDICES DE CAVITES SOUTERRAINES INDICE N°76114-041 – 8 RUE HAUTOT

- - - - -

Rapporteur : Madame Charlie GOUDAL-MANOURY

VU l'article L.2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le recensement des indices de cavités souterraines (RICS) établi par le cabinet EXPLOR'E et la dernière mise à jour du plan datant de juillet 2022.

CONSIDERANT qu'au fur et à mesure des investigations menées sur les cavités, pouvant lever ou modifier le périmètre de risque d'un indice, le plan et les fiches associées doivent être modifiés,

CONSIDERANT qu'une opération a été menée par M. et Mme BAILLEUL sur leur parcelle cadastrée section AP n°431, située 8 rue Hautot,

CONSIDERANT que la parcelle cadastrée AP n°431 se trouve affectée par l'indice n° 76114-041 du RICS de la commune de BOLBEC ayant une qualification de carrière souterraine,

…/…

CONSIDERANT que le rapport du cabinet d'études EXPLOR-E en date du 16 avril 2026, établi pour le compte de M. et Mme BAILLEUL, a été transmis, pour avis, aux services de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM), afin de caractériser l'indice recensé en vue de confirmer sa nature, sa localisation, le cas échéant le requalifier et adapter son périmètre de sécurité.

CONSIDERANT l'analyse des contextes géomorphologique, géologique et hydrogéologique ainsi que l'inspection télévisée du puisard réalisées par le cabinet EXPLOR-E afin de confirmer la nature et la localisation de l'indice n°76114-041,

CONSIDERANT qu'au regard des différents contextes évoqués, la présence d'une potentielle carrière au droit du bien (qu'elle soit à ciel ouvert ou souterraine) reste possible,

CONSIDERANT qu'aucun départ de galerie n'a été observé au cours de l'inspection télévisée,

CONSIDERANT que l'étude de l'ouvrage ne présente aucun élément se rapprochant d'une cavité souterraine, il ressort qu'il s'agit d'un puits de collecte et d'absorption des eaux usées ou puisard sans développement latéral,

CONSIDERANT la conclusion favorable émise par la DDTM sur le rapport EXPLOR-E en date du 1er juin 2026, à savoir la requalification de l'indice et la modification du périmètre de risque de l'indice n°76114-041, au droit de l'immeuble appartenant à M. et Mme BAILLEUL,

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de suivre l'avis de la DDTM et donc :

- de requalifier l'indice n°76114-041 en type « Puisard » non lié à une cavité souterraine,
- de modifier le périmètre de risque de l'indice n°76114-041 à 10 m au vu de l'état de dégradation de l'ouvrage selon plan joint,
- d'autoriser la modification de la fiche et du plan de recensement des indices de cavités de la Commune de BOLBEC.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en l'Hôtel de Ville de BOLBEC, les jour, mois et an susdits./.

(Suivent les signatures)
Pour extrait conforme,

Le Maire,

Christophe DORÉ